



imprimé sur
papier recyclé

inf'opac

Septembre 2009

OPAC VOSGES ET LA LUTTE CONTRE LA GRIPPE

Face à un éventuel risque de pandémie grippale, OPAC VOSGES se mobilise pour à la fois, assurer la continuité du service rendu aux locataires et préserver la santé de son personnel. C'est à ce titre que la Direction de l'Etablissement, suivant en cela les directives des pouvoirs publics, a élaboré un Plan de Continuité des Activités PCA, lequel est pour partie, applicable dès à présent..

Trois phases distinctes ont été en effet déterminées : la phase préventive durant laquelle aucun salarié n'a officiellement la grippe, la phase active où des cas de grippe A sont officiellement déclarés et la phase critique qui peut conduire, faute de personnel, à la fermeture d'une agence, voire du Siège de l'Office.

Ralentir la propagation du virus

Agir sur la prévention pour éviter les risques de contagion et garantir les mesures de protection passe par un rappel de règles d'hygiène élémentaires. Il faut dire en effet que le virus de la grippe, que ce soit celui de la grippe A ou celui de la grippe saisonnière, se transmet par voie aérienne. Postillons, éternuements et toux représentent des milliers de bactéries expectorées qui flottent dans l'air et se déposent sur les mains, les objets, le mobilier ou les vêtements...

Il est donc impératif que chacun se couvre la bouche dès qu'il tousse, utilise un mouchoir jetable à usage unique dès qu'il se mouche ou éternue... Gage de propreté, il convient ensuite de se laver consciencieusement les mains, de préférence avec un savon liquide ou un gel antibactérien sans rinçage.

Communiquer, un vecteur essentiel

Dans le même temps, l'établissement s'est engagé dans une information optimale de son personnel, en relation avec le Comité

d'Entreprise, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail CHSCT, sans oublier la Médecine du Travail. A force d'affiches et de recommandations diverses, chacun apprend à se comporter différemment en évitant les embrassades, les serrages de mains...

Des masques et gants ont été commandés, de même que les solutions hydro alcooliques qui ont été distribuées au personnel de terrain. Les réunions et les déplacements sont réduits. Le courrier électronique et les communications téléphoniques sont privilégiés.

Limiter les déplacements au strict minimum

En phase active, outre le fait de poursuivre les actions pour limiter la propagation du virus, il s'agit bien de mettre en place une organisation pour pallier les absences des malades tout en maintenant le fonctionnement des agences et du Siège. Les réunions et déplacements sont limités au strict nécessaire, le port du masque est obligatoire pour le personnel comme pour les visiteurs alors qu'en phase critique, l'activité est ralentie voire inexistante et les seuls déplacements autorisés concernent l'établissement des états des lieux notamment.



SPECIAL GRIPPE A/H1N1

le journal des locataires
d'OPAC VOSGES

GRIPPE A (H1N1)

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La grippe A (H1N1) est une infection humaine par un nouveau virus grippal de la famille A (H1N1) qui infecte habituellement les porcs.

C'est une infection virale qui se transmet maintenant d'homme à homme (transmission interhumaine).

COMMENT SE PROPAGE CETTE GRIPPE ?

Dans le cadre de l'épidémie actuelle, la transmission se fait de la même manière que celle d'une grippe saisonnière :
• par la toux, les éternuements ou les postillons ;
• par contact rapproché avec une personne infectée, par exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
• par contact avec des objets touchés et contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte, un bouton d'ascenseur,....).

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : fièvre supérieure à 38°, ou courbatures, ou grande fatigue notamment, et toux ou difficultés respiratoires.

Si vous ressentez ces symptômes,appelez votre médecin traitant ou le 15.

COMMENT S'EN PROTÉGÉR ?

• Lavez-vous régulièrement les mains au savon ou avec une solution hydroalcoolique ;
• limitez les contacts non nécessaires avec les personnes malades ;
• couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier lorsque vous toussez ou éternuez.
Et jetez votre mouchoir dans une poubelle.

QUAND ET PAR QUI SONT PRESCRITS LES ANTIVIRUAUX ?

Des médicaments antiviraux (l'Oseltamivir [Tamiflu] et le Zanamivir [Relenza]) sont actuellement efficaces sur ce virus. Ils doivent être pris après consultation et diagnostic réalisés par un médecin, sur prescription médicale.

EXISTE-T-IL UN VACCIN POUR SE PROTÉGÉR DE CETTE GRIPPE ?

Pour l'instant, il n'existe pas de vaccin contre ce nouveau virus. La mise à disposition de la souche de virus grippal nécessaire pour la fabrication du vaccin se fera sous la responsabilité de l'Organisation Mondiale de la Santé. Un délai prévu de plusieurs mois sera nécessaire pour qu'un vaccin soit disponible.

POUR TOUTE INFORMATION

0 825 302 302

(0,15 euro/min depuis un poste fixe)

www.pandemie-grippale.gouv.fr



Les conférences téléphoniques sont préférées aux réunions et le télé travail trouve sa place au sein de l'organisation des services.

Quoiqu'il en soit, le service au locataire sera assuré, autant que faire se peut, afin de ne pas le pénaliser dans sa vie au quotidien.

STOP AU VIRUS DE LA GRIPPE A

La grippe A/H1N1 est une infection respiratoire aiguë due à un virus qui se transmet d'homme à homme. Ce n'est pas tant la gravité du virus qui inquiète les pouvoirs publics que sa vitesse de propagation. L'objectif poursuivi aujourd'hui par tous les acteurs du monde socio-économique, entreprises, écoles,est clair. Il s'agit de limiter l'impact sanitaire et social de la grippe A.

L'OMS – Organisation Mondiale de la Santé – considère que le virus H1N1 est de virulence modérée. Le célèbre professeur de médecine Bernard Debré a même conclu, lors d'une interview dans le Journal du Dimanche, que cette maladie n'est qu'une "grippette" sans danger.

Cela étant, ce ne serait pas plus grave qu'une grippe saisonnière, mais c'est le nombre de malades qui poserait un problème de santé publique.

Bien se laver les mains : Une affiche et son application concrète

AOPAC VOSGES, au Siège comme dans les Agences, des affiches rappellent quelques consignes



Les bureaux doivent être aérés deux fois par jour



Les salles de réunion doivent être aérées après chaque utilisation



**Rappel :
Les personnes étrangères à l'entreprise ne doivent pas monter directement dans les étages. Elles doivent systématiquement se présenter à l'accueil**



Selon les recommandations des pouvoirs publics, OPAC VOSGES a mis en place un Plan de Continuité d'Activité.

Ce document regroupe l'ensemble des mesures prises ou susceptibles d'être prises contre la pandémie de la grippe H1N1.

Certaines dispositions peuvent concerner nos visiteurs qui sont invités à respecter les consignes données.

LES SYMPTOMES

- fièvre supérieure à 38° ou courbatures,
- grande fatigue
- toux ou difficultés respiratoires,
- parfois signes digestifs (diarrhées)

A SAVOIR

Une personne malade est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours. Les enfants de moins de trois ans doivent faire l'objet d'une attention particulière, de même que les personnes âgées ou déficientes moins bien armées pour résister à une attaque virale.

"Il n'y a pas de raison de s'inquiéter mais il y a des raisons de se préparer" a indiqué un ministre du gouvernement.

Se préparer, c'est mettre en oeuvre les mesures de prévention et de lutte contre la pandémie grippale, pour combattre l'épidémie et assurer la continuité de l'activité professionnelle de chacun.

A grand renfort de spots publicitaires à la télévision, à la radio, sur internet, les règles élémentaires d'hygiène nous sont rappelées pour limiter la propagation du virus. Se laver les mains et porter un masque sont les principales précautions à observer en cas d'épidémie de grande ampleur.

De même, que dès les premiers symptômes, il convient d'appeler son médecin traitant. Faire le 15 seulement en cas d'urgence.

GRIPPE

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPElez VOTRE MÉDECIN TRAITANT
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

POUR TOUTE INFORMATION
0 825 302 302
(0,15 euro/min depuis un poste fixe)
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Les gestes de chacun font la santé de tous



SE PREPARER AU RISQUE DE PANDEMIE : UNE STRATEGIE DE PREVENTION

La menace de pandémie grippale semble sérieuse. C'est pourquoi, à OPAC VOSGES comme ailleurs, une action permanente d'information et de mobilisation des personnes, dans le cadre d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité), a été élaborée.

On le sait, il s'agit aujourd'hui de freiner l'apparition et le développement du virus de la grippe A/H1N1 par l'application de règles élémentaires d'hygiène. Et au-delà, de prendre des décisions plus drastiques qui seront décidées, en temps opportun et si besoin est, pour limiter les contacts dans les lieux à forte concentration humaine où le risque de contagion est le plus élevé: arrêt temporaire des transports collectifs, fermeture d'écoles, de crèches d'universités, ajournement des manifestations sportives, fermeture des salles de spectacles et de cinéma, restrictions d'activité et de déplacements pour les entreprises...

Un vaccin en cours

Pour lutter contre la grippe A/H1N1, un vaccin sera disponible à l'automne 2009 et sera administré selon un ordre de priorité (professionnels, femmes enceintes, bébés...). Il ne sera pas obligatoire.

Une pandémie est une situation exceptionnelle qui exige la plus grande attention. Aussi, ne faut-il pas s'étonner des efforts déployés, en terme de communication, pour maintenir la cohérence de l'information et rendre efficaces les mesures préconisées.

INF'OPAC est une publication gratuite de :

Office Public de l'Habitat du Département des Vosges

Adresse : 2, Quai André Barbier - 88026 ÉPINAL CEDEX

Directeur de la publication : Jean-François MARCHAL

Conception : OPAC VOSGES - Catherine DUVOID

Réalisation : Flash et Fricoté Epinal

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2009 - N° ISSN : 0298-3680